

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 17 octobre 2024
	Délibération N° : 202410174-13
OBJET : VENTE DE PARCELLES COMMUNALES – SECTION D LA MONTA -	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 du mois d'octobre à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 10/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

BUES Florent — CRUNCHANT Nicolas - LACROIX Charles - TENOUX Nicolas – GAUCHE Joël – BOURCIER Florian – BOULET Philippe – AUDIER-MERLE Carine – Alexandre RENIE – Dominique LEPAS – Philippe RIBOT.

NOMBRE DE POUVOIRS : 3

Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Alexandre RENIE

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Florent BUES

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Carine AUDIER-MERLE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un particulier qui souhaite acquérir trois parcelles communales qui jouxtent sa propriété. Il s'agit des parcelles sises au lieudit « La Monta », cadastrées en section D, numéro 05120-433 d'une contenance de 160 m², numéro 05120-435 d'une contenance de 507 m² et numéro 05120-437 d'une contenance de 9 m².

Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande, les parcelles concernées ne présentant pas d'intérêt particulier pour la Commune de par leur localisation et leur faible superficie.

Il précise toutefois que le bas des parcelles 05120-433 et 05120-435 sont utilisées en hiver pour la piste de ski de fond, il propose donc de prévoir une servitude de passage sur une bande de 5 m en bas de parcelle à définir exactement lors de l'établissement de l'acte.

Il propose de céder ses parcelles au prix de 1.86 € le m², soit 1 257.36 € pour une superficie totale de 676 m².

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté par 14 voix pour,

APPROUVE l'exposé et la proposition du Maire,

DECIDE de vendre à Monsieur Jean-François FERRARI, les parcelles communales sises au lieudit « La Monta », cadastrées en section D, numéro 05120-433 d'une contenance de 160 m², numéro 05120-435 d'une contenance de 507 m² et numéro 05120-437 d'une contenance de 9 m², soit une contenance totale de 676 m²,

FIXE le prix de vente à 1.86 € le m², soit **1 257.36 €** pour les trois parcelles,

DIT qu'une servitude de passage sur une bande de 5 m en bas des parcelles 05120-433 et 05120-435 est à prévoir lors de l'établissement de l'acte.

PRECISE que les frais d'actes afférents à la vente seront à la charge exclusive de l'acheteur,

AUTORISE LE MAIRE à signer l'acte de vente, l'acte de servitude ainsi que toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture

